



Qui sont les co héritiers

Par Amp

Bonjour,
Mon père est décédé en 2015, ma mère est toujours en vie.
Leurs enfants sont-ils co héritiers avec cette dernière sachant qu'une donation entre époux avait été établie chez un notaire.
Merci pour votre réponse.
Cordialement.
ANONYMISATION PAR MODERATION

Par ESP

Bonjour
Normalement OUI,
L'épouse avait le choix entre 25% en pleine propriété ou l'usufruit de la totalité de la succession.
Dans le premier cas, les enfants auraient reçus 75%
Dans le second, l'épouse a l'usage, ils sont nus-propriétaires jusqu'à la disparition de leur maman, c'est là qu'ils deviendront pleins propriétaires de la part de leur père et hériteront bien entendu de leur mère .

Par ESP

Oups, suis allé trop vite...(merci LaChaumerande)
S'il y avait donation au dernier vivant
Elle a pu choisir aussi 1/4 de la succession en pleine propriété, et les 3/4 en usufruit.

Par Rambotte

Bonjour.

Ils sont cohéritiers simplement parce que les héritiers d'une personne mariée ayant une descendance sont cette descendance en concurrence avec le conjoint survivant.

En cas d'usufruit, on hérite tout de suite, on n'attend pas le décès du survivant pour hériter du premier défunt.

Par ESP

C'est bien ce que j'exprime, mais beaucoup de gens non ou peu informés, ont l'impression de n'avoir pas hérité au premier décès.